

18 juin 2002

02.341

Question Claude Zweiacker**Envol du Papiliorama à Chiètres**

Lors de la séance du Grand Conseil, du 3 octobre 2001, en réponse à l'interpellation libérale-PPN relative à l'avenir du Papiliorama, développée par le député Laurent Amez-Droz, le gouvernement a répondu par la voix de deux conseillers d'Etat.

Le conseiller d'Etat Pierre Hirschy a notamment déclaré:

Deux conseillers d'Etat qui répondent, ce n'est pas habituel, mais cela montre bien le soutien que nous voulons apporter au Papiliorama (...). Le Conseil d'Etat travaille pour le maintien du Papiliorama dans ce canton, et nous sommes à peu près sûr que, d'ici la fin de l'année, vous aurez la réponse souhaitée.

Puis, le conseiller d'Etat Bernard Soguel est intervenu en ajoutant particulièrement:

Si nous pouvons le conserver à Marin, nous le conserverons parce que c'est là que le Papiliorama a ses racines. Tant mieux si nous pouvons le conserver à Marin, tant mieux si nous pouvons le réaliser au Petit-Montmirail, si c'est possible.

Au moment où l'on apprend que la commune de Chiètres marque par une cérémonie la pose de la première pierre du Papiliorama implanté sur son territoire, le Conseil d'Etat a-t-il la conviction d'avoir tout entrepris pour que ce fleuron du tourisme demeure dans notre canton?

A-t-il été invité à la manifestation de Chiètres? Si tel est le cas, par qui sera-t-il représenté?

Cosignataires: J.-M. Jeanneret, O. Haussener, O. Mauler et L. Amez-Droz.